

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Pouvoir adjudicateur :

Centre Hospitalier de Troyes (CHT)
101 avenue Anatole France
CS 20718
10 003 Troyes cedex

Objet du marché :

Fourniture de générateurs de Technetium 99m,
Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Procédure : MAPA 2/2018

Marché à procédure adaptée,
en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Ce CCTP comprend 4 pages numérotées de 1 à 4

Sommaire

Article 1 – Objet du marché.....	3
Article 2 – Allotissement.....	3
Article 3 –Caractéristiques de la fourniture	3
Article 3.1 – Conditions générales.....	3
Article 3.2 – Conditions particulières.	3
Article 3.3 - Garantie.	4

ARTICLE I – OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la fourniture de générateurs de Technetium 99m nécessaire au Centre Hospitalier de TROYES.

ARTICLE II - ALLOTISSEMENT

Ce présent marché est décomposé en 2 lots (voir catalogue des besoins).

Le candidat pourra présenter une offre pour un seul ou plusieurs lots.

ARTICLE III – CARACTERISTIQUES DE LA FOURNITURE

3.1- Conditions générales :

- ✚ Les médicaments sont définis par référence au Code de la Santé Publique, à la réglementation de la Pharmacopée française et européenne, aux normes françaises, ainsi qu'aux spécifications techniques établies par les G.P.E.M. Ils doivent comporter un étiquetage complet et des modes d'emploi en langue française (loi n° 94.655 du 04 août 1994)
- ✚ La durée de validité des produits livrés doit être égale ou supérieure aux deux tiers de la validité totale pour les produits à péremption inférieure à un an, et d'au moins un an pour les autres

3.2 – Conditions particulières :

Le candidat doit préciser avec son offre les modes de conditionnement et d'emballage pour les produits proposés, ainsi que le nombre d'unités auxquels ils correspondent. Il fournira, pour les produits radioactifs, la calibration des produits.

Les produits du domaine pharmaceutique faisant l'objet du présent marché :

- ✚ doivent être commercialisés et agréés aux Collectivités, disponibles depuis au moins six mois à la date de l'appel à la concurrence, et avoir été présentés au Radiopharmacien par le laboratoire pharmaceutique candidat ;
- ✚ doivent, de préférence, être présentés en conditionnement unitaire, comportant sur chacun, de manière très lisible, les mentions légales, en particulier :
 - Le nom du laboratoire,
 - Le nom de la spécialité,
 - La dénomination commune,
 - Le dosage,
 - La date de péremption,
 - Le numéro de lot,
 - L'étiquetage réglementaire ;

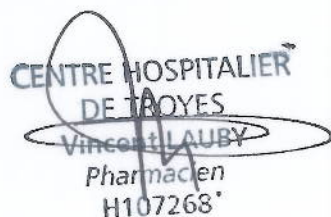
- ↓ doivent être accompagnés de toute information scientifique permettant d'évaluer la qualité technique du produit.

3.3 – Garantie :

La fourniture est garantie contre tout vice de fabrication, ou de défaut de matière, à compter du jour de l'admission pendant le délai d'utilisation indiqué dans l'emballage d'origine.

Troyes, le 26 septembre 2017

Le Pharmacien Chef de service



Vincent LAUBY

Pour le Directeur Général du CH de Troyes,
Le Directeur des Achats des H.C.S.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Pauline FLORI